Image not found or type unknown

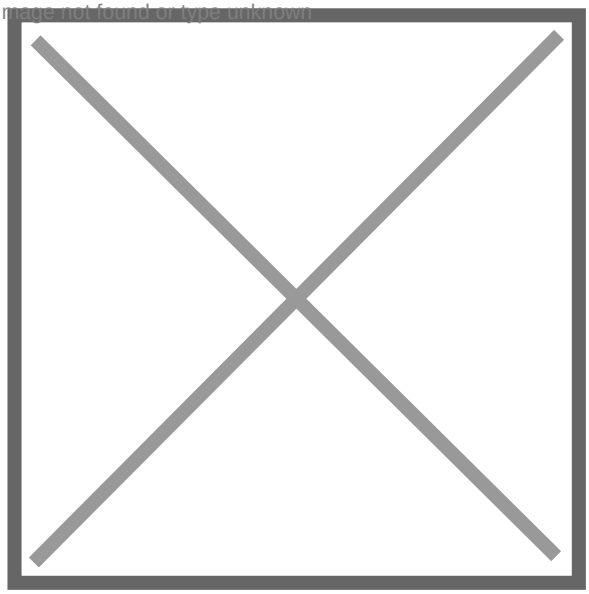

Révision du PLU entrainant plus value foncière

Par **gratazz**, le **01/12/2024** à **09:32**

Bonjour,

J'ai hérité , il y a environ 15 ans, d'une maison implantée sur un très grand terrain que le notaire avait évalué à 350 000 euros (declaration succession).

Il y a 5 ans, le PLU a été révisé pour la zone, à vocation pavillonnaire où est situé mon bien.

Les possibilités de construction en hauteur pour les batiments y sont, depuis lors, fixés à R+6 .

J'ai été démarché par des sociétés de promotion immobilière qui me font des offres de rachat valorisant mon bien à 6 fois l'estimation notariale.

Bien que n'ayant pas donné suite aux propositions d'achat, un proche me conseille de faire, sans tarder, une déclaration d'imposition pour l'ISF Immobilière pour m'éviter un lourd redressement fiscal.

Qu'en pensez-voous ?

Par **yapasdequoi**, le **01/12/2024** à **10:02**

Bonjour,

Vous pouvez commencer par vérifier l'évaluation de votre bien immobilier avant de risquer un redressement fiscal pour défaut de déclaration IFI.

Par **nihilscio**, le **01/12/2024** à **12:07**

Bonjour,

Si des investisseurs vous proposent d’acheter votre terrain un certain prix, c’est qu’il vaut au moins ce prix.

Si la valeur prise par votre terrain vous fait dépasser le seuil de l’ISF, il faut déclarer.

Par **gratazz**, le **01/12/2024** à **14:05**

Est-ce que je peux prétendre ignorer qu'il y a eu révision du PLU et me baser sur l'évaluation ancienne du notaire, en cas de reressement fiscal ?

Par **yapasdequoi**, le **01/12/2024** à **15:23**

Sérieusement ? Le PLU est d'ordre public ...

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés